

Du Dixsept Juillet an mil huit cent quarante-trois, à Six heures du soir

No 14  
Roux  
et  
Smard.

ACTE DE MARIAGE de Pierre André Julien Roux, agé de vingt huit ans, qu à Cognac département du var le vingt deux du mois de Janvier mil huit cent quarante profession de cultivateur, domicilié à Cognac département du var, fils majeur de Julien Laband Roux, profession de propriétaire, domicilié à Cognac département du var, et de Marie Pélégri, veuve prison et contentant d'une part.

Et de Marie Anne Rose Smard, sans profession agée de vingt trois ans, née à la Garde département du var le vingt sept du mois de Novembre mil huit cent trente neuf domiciliée à la Garde profession de propriétaire, fille majeure de Maurice Smard, profession de propriétaire, prison et contentant, et de Jean Magdelaine Reboul, Veuve à la Garde le vingt deux Novembre mil huit cent quarante, d'autre part.

Les actes préliminaires sont: 1° des publications de mariage faites sans opposition par nous et par l'officier de l'état civil de la commune d'Agay le dimanche vingt cinq Juin dernier et deux Juillet courant, 2° Extrait de l'acte de naissance de futur époux, 3° Acte de naissance de la future épouse, 4° acte de décès de la mère, tous acts ci dessus cités et annexés.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1° du Code civil, sur le Mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Anne Rose Smard, et l'autre Pierre André Julien Roux.

En présence de leur mère, Mathias, agé de soixante un ans, profession de cultivateur, département du var, non parent ni allié de l'époux.  
De leur frère, Barthélémy Jean, domicilié à la Garde, département du var, agé de cinquante trois ans, profession de mason, non parent ni allié de l'époux.  
De leur cousin Joseph Maurice Demaullé, domicilié à la Garde, département du var, agé de cinquante sept ans, profession de propriétaire, non parent ni allié de l'époux.  
Et de leur sœur Antoinette Meysson, domiciliée à la Garde, département du var, agé de vingt sept ans, profession de menuisier, non parent ni allié de l'époux.

Après quoi, moi Laurent Augustin Aparat, maire de la commune de la Garde, faisant fonctions d'Officier public de l'Etat-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le Mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par la mère de l'épouse, et par les quatre témoins susdésignés, dont les actés composent le présent acte, lequel est déclaré en la forme

Signature de l'Officier public: *L. Aparat*  
Signature de l'époux: *P. Roux*  
Signature de l'épouse: *M. Smard*  
Signature des témoins: *M. Demaullé*, *M. Meysson*, *M. Smard*